



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 17 septembre dernier, les règlements suivants :

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	OBJET
(2018)-129-2	Règlement modifiant le règlement (2012)-129 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Tremblant
(2018)-163	Règlement concernant les feux en plein air

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au Service du greffe situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

Marie Lanthier, greffière

AVIS CONCERNANT LA DÉSIGNATION DE PERSONNE RESPONSABLE ET LA DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

PRENEZ AVIS QUE, conformément à l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, j'ai désigné Me Louise Boivin, en remplacement de madame Vickie Vandal et je lui ai délégué la responsabilité de substitut à la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels sauf en regard des dossiers du Service de police et du Service des ressources humaines.

Luc Brisebois, maire

Donnés à Mont-Tremblant, ce 26 septembre 2018.